
Intervention de Barère, au nom du comité de salut public, sur plusieurs victoires des armées républicaines, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793)

Bertrand Barrère de Vieuzac

Citer ce document / Cite this document :

Barrère de Vieuzac Bertrand. Intervention de Barère, au nom du comité de salut public, sur plusieurs victoires des armées républicaines, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 506-507;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38788_t1_0506_0000_9;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

d'hui nous continuons à le combattre. J'ai été informé cette nuit qu'il avait évacué plusieurs postes à la droite, et le général Desaix, qui m'en informe, les a fait occuper de suite par les troupes de cette division.

« Parmi les traits de bravoure qui se sont passés dans ces journées, il en est un surtout que je ne dois pas te laisser ignorer, parce qu'il réunit la générosité à la bravoure.

« Le 1^{er} bataillon de l'Indre ayant fait des prodiges de valeur dans la journée du 12, je lui adressai une somme de 1,200 livres pour lui en témoigner ma satisfaction. Les braves sans-culottes qui le composent me renvoyèrent cette somme, en y ajoutant celle de 640 liv. 10 s., qu'ils destinent au soulagement des veuves et des orphelins des défenseurs de la patrie.

« Dans la journée du 18, ce bataillon a acquis de nouveaux droits à la reconnaissance nationale, en enlevant au pas de charge plusieurs redoutes. J'ai adressé ces sommes aux représentants du peuple près cette armée, en les priant de les envoyer à la Convention nationale, pour lui faire connaître, et à la République entière, ces traits de bravoure et de générosité.

« Signé : PICHEGRU. »

Copie d'une lettre du citoyen Desmarres, commandant de la division de Bressuire, de Cholet, le 18 frimaire.

« Les brigands commençaient, citoyen ministre, un rassemblement considérable de ces côtés-ci de la Loire. Deux de nos détachements battus successivement, un troisième tuillé en pièces, excitaient leur courage et augmentaient leurs prosélytes. Déjà au nombre de 4,000 hommes, ils menaçaient Cholet et Saint-Florent. J'ai été me poster à Jallais, d'où j'ai envoyé incendier leur repaire; ils ont fondu hier matin sur nous; quelques lâches et fuyards ont pensé mettre la déroute dans l'armée; mais la majeure partie s'est montrée ce qu'elle est.

« Nous n'étions sûrement pas la moitié de la force des brigands et cependant, après trois heures de combat, nous les avons mis en pleine déroute, nous les avons poursuivis plus de trois quarts de lieue, la baïonnette dans les reins.

« J'implore la justice du citoyen ministre, et celle de la Convention pour la famille de Joseph Barra. Trop jeune pour entrer dans les troupes de la République, mais brûlant de la servir, cet enfant m'a accompagné, depuis l'année dernière, monté et équipé en hussard; toute l'armée a vu avec étonnement un enfant de 13 ans affronter tous les dangers, charger toujours à la tête de la cavalerie; elle a vu une fois ce faible bras terrasser et amener deux brigands qui avaient osé l'attaquer. Ce généreux enfant, entouré hier par les brigands, a mieux aimé périr que de se rendre et leur livrer deux chevaux qu'il conduisait. Aussi vertueux que courageux, se bornant à sa nourriture et à son habillement, il faisait passer à sa mère tout ce qu'il pouvait se procurer; il la laisse avec plusieurs filles, et son jeune frère infirme sans aucune espèce de secours.

« Je supplie la Convention de ne pas laisser cette malheureuse mère dans l'horreur de l'indigence, elle demeure dans la commune de Palaiseau, district de Versailles. »

« Au milieu des maux inséparables de la guerre, il est consolant pour les représentants du peuple

de pouvoir se reposer sur des actes de courage et de dévouement, de pouvoir récompenser le même jour, avec la monnaie de l'honneur, la conduite courageuse de l'armée de l'Ouest, le dévouement civique d'un jeune républicain, et la bienveillance patriotique d'un bataillon de l'armée du Rhin. Vous n'avez aujourd'hui que des récompenses à décerner; vous donnerez dans la même séance un encouragement aux armées de la République, vous offrirez un modèle à la génération qui s'élève, et qui forme l'espérance de la patrie; vous consacrerez la générosité militaire et le désintéressement républicain; vous proclamerez les triomphes de l'armée de l'Ouest.

Voici les projets de décrets :

Premier décret.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de Salut public, décrète que les troupes réunies dans l'armée de l'Ouest, qui viennent de remporter une victoire signalée sur les brigands dans la ville du Mans, ont bien mérité de la patrie.

« Elle appelle à leur entière destruction les braves républicains qui arrivent de l'armée du Nord, après avoir triomphé des troupes des tyrans coalisés à Dunkerque et à Maubeuge. »

Second décret.

« La Convention nationale, après avoir entendu la lecture de la lettre du citoyen Desmarres, commandant de la division de Bressuire, écrite de Cholet, le 18 frimaire, au ministre de la guerre, décrète que la lettre qui fait mention de la bravoure, du dévouement et de la piété filiale du jeune Joseph Barra de la commune de Palaiseau, district de Versailles, sera insérée dans le procès-verbal et au *Bulletin*.

« Elle accorde à la citoyenne mère du jeune Barra une pension viagère de 1,000 livres, et une somme de 3,000 livres payable sur-le-champ.

Troisième décret.

« La Convention nationale, après avoir entendu la lecture de Pichegru, général en chef de l'armée du Rhin, écrite du quartier général de Vandenheim, au ministre de la guerre,

« Décrète qu'elle accepte le don patriotique de la somme de 1,840 livres, fait par le premier bataillon de l'Indre, dont la destination est pour le soulagement des veuves et des orphelins des défenseurs de la patrie. Il en sera fait mention honorable dans le procès-verbal et dans le *Bulletin*, qui seront envoyés aux armées. »

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

Barère, au nom du comité de Salut public, fait un rapport sur la situation actuelle de la nouvelle et de l'ancienne Vendée. Il en résulte qu'après avoir taillé en pièces les brigands, dans

(1) *Moniteur universel* [n° 59 du 26 frimaire an II (16 décembre 1793), p. 348, col. 3 et n° 87 et

les villes du Mans et de Saumur, leur avoir pris leurs canons et leur trésor, nos troupes tiennent leurs restes fugitifs, bloqués dans Noirmoutiers.

Nous donnerons ce rapport important dans l'un de nos prochains numéros.

Les nouvelles que donne ensuite Barère, de l'armée du Rhin, sont également satisfaisantes; nous avons eu un avantage près Haguenau.

La séance est levée à 5 heures.

LETTRES LUES PAR BARÈRE, DANS SON RAPPORT SUR LA VENDÉE, A LA SÉANCE DU 25 FRIMAIRE.

Turreau, Prieur (de la Marne) et Bourbotte, représentants du peuple près les armées réunies de l'Ouest et des côtes de Brest, à leurs collègues composant le comité de Salut public.

Au Mans, le 23 frimaire, 7 heures du soir, l'an II de la République française, une et indivisible.

(Suit le texte de la lettre qui est insérée dans le rapport de Barère (1).)

Lettre du citoyen Desmarres, commandant de la division de Bressuire, détaché de Cholet, le 18 frimaire.

(Suit le texte de la lettre du citoyen Desmarres qui est insérée dans le rapport de Barère (2).)

Dans le texte du *Moniteur*, cette lettre se termine ainsi :

« Sitôt qu'il y aura quelque chose de nouveau, je t'en instruirai.

« DESMARRÉS. »

Sur la proposition de Barère, la Convention accorde une pension de 1,000 livres à la famille de ce jeune héros, et 3,000 livres une fois payées.

Renkin, agent du conseil exécutif près l'armée du Rhin, au citoyen Bouchotte, ministre de la guerre.

« Strasbourg, 20 frimaire, l'an II de la République française.

« Citoyen ministre,

« Depuis mon retour de Nancy, je me suis occupé des affaires qui concernent l'armée, et

27 frimaire an II, mardi 17 décembre 1793, p. 351, col. 2). D'autre part, voyez ci-après, annexe n° 2, p. 511, le compte rendu du rapport de Barère, d'après divers journaux.

(1) Voy. ci-dessus, même séance, p. 504, dans le rapport de Barère, la lettre de Turreau, Prieur et Bourbotte.

(2) Voy. ci-dessus, même séance, p. 506, dans le rapport de Barère, la lettre du citoyen Desmarres.

c'est avec un plaisir bien grand que je m'en trouve rapproché, et par conséquent à même, conjointement avec mon collègue, de t'en donner tous les jours des nouvelles.

« Avant-hier, 18, nous nous sommes battus toute la journée; nous avons pris trois redoutes à l'ennemi, mais il est venu en forces et les a reprises.

Hier, nous avons été plus heureux: le feu a commencé à la pointe du jour, et, à travers une grêle de balles et de boulets, les soldats de la République se sont emparés des redoutes et des hauteurs qui sont en deçà d'Haguenau.

L'ennemi n'ayant plus de position en avant de cette ville, nous y serions entrés le même jour si la nuit n'avait interrompu le feu qui n'a jamais, je crois, été mieux soutenu tant par les troupes de ligne que par les bataillons de volontaires qui se sont tous montrés dignes de la cause qu'ils défendent. La prise d'Haguenau n'étant qu'ajournée, j'espère te l'apprendre dans notre première. Nous avons perdu peu de monde et l'ennemi beaucoup; car il a été mis en déroute.

« Le feu a recommencé ce matin, à la pointe du jour; il fait le plus beau temps du monde; le soleil semble luire pour éclairer le triomphe des républicains et la fuite des esclaves. Ces nouvelles, comme tu vois, ne sont pas mauvaises. A demain, j'espère que nous en aurons de meilleures à t'écrire.

« J'écrirai sous peu de jours aux citoyens Saint-Just et Lebas, pour leur rendre un compte exact des différentes missions dont ils m'ont chargé. Je ne te parlerai pas de tout le bien qu'ils ont fait dans ces départements, je me bornerai à te dire que ça n'allait pas, et qu'à présent ça va.

« Salut et fraternité.

« RENKIN. »

Pichegru, général en chef de l'armée du Rhin, à Bouchotte, ministre de la guerre.

(Suit le texte de la lettre du général Pichegru qui est insérée dans le rapport de Barère (1).)

A la suite de la lecture de cette lettre, les deux décrets suivants ont été rendus :

(Suit le texte du premier et du troisième décret insérés à la fin du rapport de Barère (2).)

La séance est levée à 4 heures.

Signé : VOULLAND, Président; Marie-Joseph CHÉNIER, Roger DUCOS, REVERCHON, RICHARD, CHAUDRON-ROUSSAU, BOURDON (de l'Oise), secrétaires (3).

(1) Voy. ci-dessus, même séance, p. 505, dans le rapport de Barère, la lettre du général Pichegru.

(2) Voy. ci-dessus, même séance, p. 506, dans le rapport de Barère, le texte de ces décrets.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 219.